

---

Adresses de la société populaire et du maire de la commune de Compiègne, qui font part à la Convention de l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresses de la société populaire et du maire de la commune de Compiègne, qui font part à la Convention de l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 104-105;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35633\\_t2\\_0104\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35633_t2_0104_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

« L'éloge funèbre du héros républicain fait par Léthias, principal de notre collège, suivant le désir de la Société, fut prononcé, en face de la grotte, par le citoyen Lardeïrol, ex-prêtre, administrateur du district, vu la faiblesse de l'organe de l'auteur. Mais près de nous lever en masse et de voler contre l'infâme ville de Toulon, nous avons voulu, avant de partir, nous rendre propice le dieu des combats, par un sacrifice expiatoire, et apaiser les mânes de Marat, Le Pelletier, Beauvais, Gasparin et autres victimes de la perfidie aristocratique, par l'autodafé des confessionnaires, et c'est là ce que nous appelons *brûler l'enfer*. Nous avons nommé Gasparin parmi ceux dont les mânes doivent être apaisées, c'est qu'il n'est pas bien certain qu'il n'ait pas été enlevé par un poison lent.

« Nos saints vont se mettre en route, pour aller vous rendre leurs hommages, ils pèsent, joints au reste de l'argenterie de nos Églises, environ 3000 marcs, plutôt plus que moins. Tous les ci-devant sont accompagnés des c<sup>ms</sup> Bourget (*proc. syndic du district*) et Martin (*C. nat.*). Vive la République, Vive la Montagne. »

Les membres composant la Sté populaire :  
BOURGET (*présid.*), MARTIN (*secrét.*)  
[et huit autres noms].

### 3

Les membres du comité de surveillance de la commune de Chantilly annoncent que dans leur commune on vient de célébrer la fête de la raison : Marat et Lepelletier, auxquels on a élevé un monument durable, y ont reçu un juste tribut d'hommage. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Chantilly, 2 niv. II] (3)

« Citoyens,

Le fanatisme anéanti, fuit devant le flimbeau (*sic*) de la raison. Une nouvelle orore (*sic*), luit pour nous et c'est de votre sein que jaillit la lumière. Grâce vous en soit à jamais rendue. Nous venons de célébrer la feste de la Raison. Marat et Le Pelletier viennent de recevoir le juste tribut de nos hommages.

Un monument durable vient d'être élevé en l'honneur de ces grands hommes.

Et sur l'autel de la Raison au pied de la liberté, nous avons tous juré de vivre et mourir comme eux.

Salut et fraternité. Surveillance et activité ».

PETRON (*présid.*), JAUBERTIN, DOUGON, LEPOSTIER (ou LEPORTIER) [et 5 autres signatures].

### 4

La Société populaire d'Aignan, district de Nogaro (4), invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce que la commune d'Aignan a secoué le joug du fanatisme, fait disparaître l'erreur, détruit tous les signes dont se servaient les prêtres ambitieux et despotes, et fait

partir l'argenterie du culte pour être convertie en numéraire destiné au service de la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

### 5

La Société populaire de Compiègne fait part que, pour renverser de fond en comble le colosse du fanatisme, on a dans cette commune dédié l'église à la raison; que l'inauguration se fit le 30 frimaire, en présence de toutes les autorités constituées et du peuple en masse (3).

Insertion au bulletin (4).

[Compiègne, 7 niv. II. Le maire à la Conv.] (5)

« Citoyens,

Le conseil général de la commune de Compiègne me donne l'agréable mission de te faire passer pour la Convention nationale la description de la fête que nous avons célébrée, décadi dernier pour la dédicace du temple de la liberté et de la raison. Ce récit, quoique simple, intéressera des cœurs, amis de la liberté, parce qu'il exprime l'attachement inviolable que nous lui avons voué ».

S. et F.  
VEILLIER.

[Compiègne, 2 niv. II. La Sté republ. au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen président,

La Société républicaine de Compiègne toujours brûlante de l'amour du bien public et du désir de propager les lumières de la raison, a jugé nécessaire pour renverser de fond en comble le colosse du fanatisme, tant à la ville que dans les campagnes, de substituer à l'idolâtrie des églises le culte de la raison, en dédiant à cette divinité d'un peuple libre, le principal temple de notre commune. L'inauguration en a été faite le dernier décadi 30 frimaire; toutes les autorités constituées et le peuple en masse ont assisté à cette cérémonie; le temple dont la vouête a retenti pendant tant de siècles des chants de l'erreur et du mensonge a été purifié par des hymnes à la raison et à la liberté. Après la lecture de l'évangile des républicains (la déclaration des droits de l'homme) et des loix du gouvernement révolutionnaire qui est l'égide de la liberté, la Société populaire a prononcé par l'organe de plusieurs de ses membres l'éloge funèbre de ses concitoyens qui ont sacrifié leur vie à la défense de la patrie, et de ceux qui, étrangers à la profession des armes par leur sexe ou leur état, ont laissé à nos frères en mourant des exemples de vertus civiques à imiter. La Société a pris l'engagement formel envers nos concitoyens de réitérer la même cérémonie tous les décadis dans le temple de la Raison, de s'y occuper sans relâche de la régénération des mœurs par des discours de morale patriotique; elle a déjà envoyé des apôtres de

(1) P.V., XXIX, 58. Mention dans M.U., XXXV, 313.

(2) B<sup>in</sup>, 20 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 288, pl. 886, p. 1.

(4) Départ<sup>t</sup> du Gers.

(1) P.V., XXIX, 58.

(2) B<sup>in</sup>, 20 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXIX, 58.

(4) B<sup>in</sup>, 20 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) C 288, pl. 886, p. 34.

(6) C 289, pl. 892, p. 6.

la Révolution dans toutes les communes des campagnes pour instruire nos frères, en les réunissant les jours de décadi. L'allégresse que le peuple a montrée dans cette fête majestueuse et bien plus attrayante que le costume et le culte de la superstition, prouve que dès l'aurore de la liberté, il a abjuré de tout son cœur les prestiges et les mensonges de ses vils histrions. La cérémonie s'est terminée par le baiser fraternel et le serment d'être toujours fidèles aux inspirations de la raison, de défendre l'arche sainte de la Montagne, et de maintenir de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité et la pérennité de la République, ou de mourir en les défendant. Salut et fraternité».

LECLERC (*présid.*),

CARBON (*secrét.*), VALANSART (*secrét.*).

## 6

Le vérificateur général des assignats écrit qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 21,000,000 l. en assignats, dont 3 provenant de la vente des domaines nationaux, et 18 des échanges. (1)

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité des finances.

## 7

Les membres de la Société populaire d'Uzerche félicitent la Convention nationale de la fermeté qu'elle a montrée en expulsant de son sein tous les traîtres qui s'y étoient glissés, et l'invitent à rester à son poste.

Ils annoncent que tous les citoyens de leur commune ont célébré le 20 frimaire une fête civique dans l'église, après en avoir renversé tous les vieux fantômes de la superstition; que les jeunes citoyennes se sont empressées de déposer sur l'autel de la Patrie tous les petits bijoux en or dont elles se paroisent, et les prêtres leurs titres sacerdotaux. Le citoyen Maret, un de ces derniers, âgé de quatre-vingts ans, a aussi déposé ses lettres, en déclarant qu'il vouloit mourir bon citoyen (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), et renvoi à la commission des dépêches.

## 8

Le conseil général de la commune de Bergerac fait part à la Convention que le peuple de cette commune et de celles qui l'entourent a célébré, le 8 frimaire, une fête brillante en l'honneur des martyrs de la liberté, à laquelle assista le représentant du peuple Lakanal; que des milliers de voix y ont réitéré les cris de *vive la République! vive la Montagne! que la Convention nationale reste à son poste* (5)!

Mention honorable, et insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXIX, 58. Mention dans M.U., XXXV, 315; C. Eg., n° 509, p. 66; J. Fr., n° 472.

(2) B<sup>in</sup>, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXIX, 58.

(4) B<sup>in</sup>, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) P.V., 59.

(6) B<sup>in</sup>, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

## 9

Les administrateurs de district de Bruyères (1) félicitent la Convention nationale de ses travaux, sur ses mesures révolutionnaires, et l'invitent à rester à son poste: ils annoncent que toutes les cloches de leur arrondissement sont descendues et transférées au district; que l'argenterie des églises s'achemine rapidement vers le dépôt qui lui a été assigné (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi à la commission des dépêches.

## 10

La Société républicaine d'Héricourt (4) écrit que cette commune, dont la population s'élève au plus à 1500 âmes, a cependant fourni à la patrie 200 combattans qui sont aux frontières; que trois jours ont suffi à la Société pour équiper un de ses frères, nommé Jean-Georges Boilloux, horloger, âgé de vingt-six ans, époux et père de trois enfans, qui part pour la légion montagnarde nouvellement organisée à Marseille.

Cette société recommande à la sollicitude de la Convention la femme et les enfans de ce brave sans-culotte, et l'invite à rester à son poste (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), et renvoi au comité des secours.

## 11

Il résulte des états des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, que le total, le jour du 15 nivôse, étoit de 4702; et le 17, de 4871 (7).

Insertion au bulletin (8).

[Commune de Paris, 16 niv. II. Etat au 15 niv.] (9)

Conciergerie .....	502
Grande-Force .....	583
Petite-Force .....	267
Sainte-Pélagie .....	223
Madelonnettes .....	245
Abbaye .....	139
Bicêtre .....	739
A la Salpêtrière .....	373
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	87
Luxembourg .....	418
Maison de suspicion, rue de la Bourbe .....	386
Irlandois, rue du Cheval Vert ....	22
Les Picpus, faubourg S.-Antoine ..	112
Réfectoire de l'Abbaye .....	67
Les Angloises, rue Saint-Victor ...	118
Les Angloises, rue de Loursine ...	82

(1) Vosges.

(2) P.V., XXIX, 59.

(3) B<sup>in</sup>, 20 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) H<sup>in</sup>-Saône.

(5) P.V., XXIX, 59.

(6) B<sup>in</sup>, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(7) P.V., XXIX, 60.

(8) B<sup>in</sup>, 20 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(9) C 288, pl. 886, p. 2. Signé Gagnant, Froidure, Cordas, Figuet.